



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE HALLOY (Oise)

République Française

### SÉANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10
Date de la convocation : 31/08/2022		Date d'affichage : 31/08/2022
POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	0	0

L'an deux mil vingt-deux et le 6 septembre à 19 heures 00, Le Conseil Municipal dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la mairie sous la présidence de **Monsieur Gilles BOYENVAL, Maire.**

**Présents :** Serge JACQUET, Robert PILLET, Thierry GUILLOU, Fabienne LOFFET, Frédéric MARQUIS, Lionel POIDEVIN, Jérôme FILLOCQUE, Martine LEFEBVRE, François LOUIS

**Absent excusé :** Bruno VITRY

**Secrétaire de séance :** Lionel POIDEVIN

Objet de la délibération :

#### **FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**

Réf 20220609005

M. Le Maire expose que depuis 2013, les sommes attribuées à la commune au titre du FPIC, étaient transférées au budget de la CCPV pour alimenter le financement du déploiement du Très Haut Débit sur le territoire via le SMOTH.

Considérant que le développement sur notre commune est terminé et financé.

Considérant que le développement des prises en sus sera à la charge exclusive de la commune à compter de 2022.

Considérant que la commune a déjà versé 63 174.75€ au 31/12/2021.

Considérant la somme attribuée à la commune sera de 8 288€ pour 2022.

Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Reçu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le 13/09/2022

SLO

ID : 060-216002923-20220906-2022060905-DE

M. Le Maire propose à son conseil municipal de délibérer sur le non transfert de ce fonds à compter de 2022.

**Le conseil municipal accepte la proposition de M. Le Maire**

Le Maire  
Gilles BOYENVAL

*Serge JACQUET*  
Pour le Maire  
L'Adjoint délégué,

*Jacquet Serge*

